



VILLE DE EAST ANGUS

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 9 juillet 2018 à 19h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation à l'article 4.8.1.1.a) du règlement de zonage numéro 529 relativement à la localisation des cases de stationnement afin d'autoriser un empiètement de 2,4 mètres en façade du bâtiment.

La propriété concernée est située dans la zone Rb-35 et comprend le lot numéro 4 181 477 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 119-121, rue Saint-Élie à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce dix-huitième jour du mois de juin 2018.



BRUNO POULIN, CPA CMA
Secrétaire-trésorier